

Les financements de la formation professionnelle

Vous êtes salarié en association ou entreprise

Au service des salariés et des entreprises, les OPCO, qui sont des opérateurs de compétences, ont remplacé depuis début 2019 les organismes paritaires collecteurs agréés que l'on appelait communément OPCA. L'un des rôles des OPCA était de collecter les fonds de la formation professionnelle auprès des entreprises. Les opérateurs de compétences ont des missions un peu différentes :

Financer la formation professionnelle (en alternance ou en continue)

Favoriser la transition professionnelle des salariés

Accompagner les entreprises à la mise en place de formation courte

Pour savoir à quel OPCO est affilié votre entreprise, vous devez connaître votre n° de convention collective (IDCC) qui figure sur votre bulletin de paie.

[Trouvez votre OPCO](#)

La marche à suivre :

Rendez-vous sur notre site pour choisir la formation souhaitée.

Remplissez la demande de pré-inscription avec le tarif Prise en Charge.

Transmettez votre demande à votre OPCO.

L'accord de prise en charge doit nous parvenir...

Vous êtes enseignant dans le secteur privé

Formiris est un organisme de financement pour les établissements de l'Enseignement privé.

[En savoir plus.](#)

Vous êtes enseignant dans l'Éducation Nationale

Les demandes de prise en charge CPF par l'Éducation Nationale sont susceptibles d'être acceptées uniquement si elles rentrent dans le cadre de la circulaire académique pour un projet d'évolution professionnelle.

Dans un premier temps, votre demande doit être effectuée à votre propre initiative auprès de votre supérieur hiérarchique.

Par la suite, vous devrez constituer un dossier auprès de votre académie, et après validation de leur part nous pourrons alors établir une convention.

Vous êtes indépendant

Les FAF sont les Fonds d'Assurance Formation pour les **indépendants** :

Le [FIF PL](#) est le FAF des professions libérales. [En savoir plus](#)

L'[AGEFICE](#) est le FAF du Commerce, de l'Industrie et des Services. Il finance des actions de formation des dirigeants d'entreprise et conjoints collaborateurs ou conjoints associés. [En savoir plus](#)

Vous êtes en recherche d'emploi

Selon le stage que vous suivez et en fonction de votre statut, une aide financière peut vous être accordée. Renseignez-vous auprès de votre conseiller Pôle emploi.

Attention, les démarches sont longues. Votre demande, après accord de votre conseiller, doit nous parvenir minimum un mois avant le début de la formation.